



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE
DES JURISTES DE DROIT BANCAIRE

Luxembourg, le 4 janvier 2017

INVITATION : Les Midis de l'ALJB
Déjeuner-débat sur le thème de la fiscalité des administrateurs

Chers Membres,

Tout d'abord, permettez-nous de vous offrir tous nos meilleurs vœux pour une année 2017 heureuse et pleine de succès !

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain Midi de l'ALJB, qui aura lieu le mardi **24 janvier 2017, à 12h30** (heure précise), au **Restaurant IKKI**, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg (www.ikki.lu). Un parking public de plus de 400 places est à votre disposition à deux pas de ce restaurant.

Bruno Gasparotto, Principal, expert en matière de TVA au sein du département Fiscalité du cabinet Arendt & Medernach, nous fera l'honneur de tenir ce déjeuner-débat. Celui-ci portera sur les évolutions récentes en matière de fiscalité indirecte des administrateurs. La circulaire 781 émise par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines le 30 septembre dernier prévoit en effet de soumettre certains administrateurs à la TVA à partir du 1^{er} janvier 2017. Le Conseil d'Etat estime toutefois qu'il faudrait alors prévoir la déductibilité des tantièmes dans le chef de l'entreprise. Bruno Gasparotto nous éclairera sur le sujet.

Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions pour cet événement sont à effectuer **uniquement** via notre site internet www.aljb.lu (Rubrique Evénements accessible sans login) pour le jeudi **19 janvier 2017 au plus tard**. La participation aux frais du repas (EUR 50/personne) doit être réglée lors de l'inscription, sur le compte CCPL IBAN LU19 1111 0754 4576 0000 (code BIC CCPLLULL) de l'ALJB, en indiquant dans le champ Communication vos "*nom et prénom et la date de l'événement*". Vous recevrez une confirmation de votre inscription par e-mail. Une facture y sera jointe.

Nous vous rappelons également que le nombre de places pour assister à cet événement est limité à 60 personnes et que les inscriptions se feront sur base de l'ordre d'enregistrement sur notre site. Au vu des places disponibles, nous nous réservons le droit de limiter le nombre de participants de la même entreprise/étude à trois. L'annulation de votre inscription est possible au plus tard 48 heures avant l'événement. Au-delà de ce délai, les frais d'inscription resteront dus.

En comptant sur votre participation nombreuse et au plaisir de vous rencontrer prochainement, nous vous prions, chers Membres, de recevoir nos salutations les plus cordiales.

Pour le Conseil d'administration

Philippe Bourin
Président